

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 50974 B1** (51) Cl. internationale : **B32B 7/04; B60R 13/01; B60R 11/02**
- (43) Date de publication : **31.12.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **50974**
- (22) Date de Dépôt : **28.06.2018**
- (30) Données de Priorité : **05.07.2017 FR 1756345**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/FR2018/051576 28.06.2018**
- (71) Demandeur(s) :
- **PSA Automobiles SA, 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)**
 - **Faurecia Automotive Industrie, 2, rue Hennape 92000 Nanterre (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **BERLIOZ, Emeline ; MARCQ, Philippe ; FORGET, Johnny**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP18752536.5**
-
- (54) Titre : **AGENCEMENT D'UN PANNEAU DE COFFRE DANS UN COFFRE DE VÉHICULE AUTOMOBILE**
- (57) Abrégé : Agencement d'un panneau (8) de coffre, amovible, supporté par le plancher (26) d'un coffre (25) de véhicule automobile (V) dans lequel le plancher (26) comporte une cuvette (27) ménagée sous le plancher (26) dont l'ouverture (28), affleurant le plancher (26), débouche dans le coffre (25), ladite cuvette (27) contenant un haut-parleur (30) dont la membrane (31), s'étendant parallèlement au plan de l'ouverture (28) de la cuvette (27), est orientée vers l'ouverture (28) de la cuvette (27) en affleurant ladite ouverture (28), dans lequel ledit panneau (8) recouvre l'ouverture (28) de la cuvette (27), et dans lequel une grille de protection est aménagée pour protéger ladite membrane (31), ledit agencement étant caractérisé en ce que le panneau (8) comporte au moins une ouverture (10) s'étendant dans le plan du panneau (8) pour laisser passer le son au travers du panneau (8), et un ensemble de grille de protection intégré dans le panneau (8) fermant l'ouverture (10) ménagée dans le panneau (8).

Revendications

1. Véhicule automobile (V) comportant un panneau (8) de coffre, amovible, supporté par le plancher (26) du coffre (25) du véhicule automobile (V), dans lequel le plancher (26) comporte une cuvette (27) ménagée sous le plancher (26) dont l'ouverture (28), affleurant le plancher (26), débouche dans le coffre (25), ladite cuvette (27) contenant un haut-parleur (30) dont la membrane (31), s'étendant parallèlement au plan de l'ouverture (28) de la cuvette (27), est orientée vers l'ouverture (28) de la cuvette (27) en affleurant ladite ouverture (28), dans lequel ledit panneau (8) recouvre l'ouverture (28) de la cuvette (27), le panneau (8) comportant au moins une ouverture (10) s'étendant dans le plan du panneau (8) pour laisser passer le son au travers du panneau (8), et un ensemble de grille de protection (21, 22) intégré dans le panneau (8) fermant l'ouverture (10) ménagée dans le panneau (8) en regard de la membrane (31) du haut-parleur (30) avec un décalage déterminé et définissant une ouverture grillagée (10, 21, 22) ménagée dans le panneau (8), le véhicule (V) étant caractérisé en ce que la membrane (31) du haut-parleur (30) est disposée au voisinage d'un bord de la cuvette (27), et en ce que l'ouverture grillagée (10, 21, 22), ménagée dans le panneau (8), est disposée entre le bord (11) du panneau (8), adjacent au bord (32) de la cuvette (27), et la membrane (31) du haut-parleur (30), l'ensemble de grille comportant en outre une grille (21) et une contre-grille (22) en regard l'une de l'autre, et en ce que le bord extérieur (23) de la contre-grille (22) est rigide et fait office de renfort du bord (11) du panneau (8).
2. Panneau (8) de coffre (25) d'un véhicule automobile (V), ledit panneau (8) de coffre, lorsqu'il est disposé dans ledit véhicule (V), étant amovible et supporté par le plancher (26) du coffre (25) du véhicule automobile (V), dans lequel le plancher (26) comporte une cuvette (27) ménagée sous le plancher (26) dont l'ouverture (28), affleurant le plancher (26), débouche dans le coffre (25), ladite cuvette (27) contenant un haut-parleur (30) dont la membrane (31), s'étendant parallèlement au plan de l'ouverture (28) de la cuvette (27), est orientée vers l'ouverture (28) de la cuvette (27) en affleurant ladite ouverture (28), dans lequel ledit panneau (8) recouvre l'ouverture (28) de la cuvette (27), le panneau (8) comportant au moins une ouverture (10) s'étendant dans le plan du panneau (8) pour laisser passer le son au travers du panneau (8), et un ensemble de grille de protection (21, 22) intégré dans le panneau (8) fermant l'ouverture (10) ménagée dans le panneau (8), l'ouverture (10) définissant une ouverture grillagée (10, 21, 22) ménagée dans le panneau (8) et étant en regard de la membrane (31) du haut-parleur (30) avec un décalage déterminé lorsque ledit panneau (8) de coffre est disposé dans le véhicule (V), caractérisé en ce qu'il comporte un empilement de plaques assemblées les unes sur les autres, comportant, en partant de la plaque supérieure vers la plaque inférieure :
 - une plaque (9) en matériau textile présentant une ouverture (10) au voisinage d'un (11) de ses bords latéraux ;
 - un ensemble (12) de plaques de bois comportant une première plaque de bois (13) comportant une échancrure (14) en regard de l'ouverture (10) de la plaque (9) en matériau textile ; ladite

échancrure (14) étant ouverte sur ledit bord latéral (11), et comportant une deuxième plaque de renfort en bois (15) entourant l'échancrure (14) ; - une plaque (16) en matériau insonorisant comportant une échancrure (17) en regard de l'ouverture (10) de la plaque (9) en matériau textile en étant ouverte sur ledit bord latéral (11), et présentant une empreinte (18) correspondant à l'encombrement de la plaque de renfort (15) pour compenser la surépaisseur due à la plaque de renfort (15) dans l'empilement ; et - une plaque (19) en matériau non tissé présentant une ouverture (20), en regard de l'ouverture (10) de la plaque (9) en matériau textile, au voisinage dudit bord latéral (11) ;

et en ce qu'il comporte un ensemble de grille comportant une grille (21) et une contre-grille (22) prenant en sandwich ledit bord latéral (11) de la plaque (9) en matériau textile et l'ensemble (12) de plaques de bois (13, 15) ; la grille (21) étant rapportée sur la contre-grille (22) et maintenue par des moyens de clipage (24) ; la contre-grille (22) fermant l'échancrure (14) de l'ensemble (12) de plaques de bois (13, 15) sur ledit bord latéral (11) pour assurer la rigidité sur ledit bord (11) qui est dépourvu de bois et assurer le soyage ; lesdits moyens de clipage (24) assurant la tenue mécanique de l'ensemble et le marquage du soyage dans la plaque (9) en matériau textile.

3. Procédé d'assemblage d'un panneau (8) de coffre selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :

- encollage de la face inférieure de la plaque (9) textile ; - encollage de la face supérieure de la plaque (16) en matériau insonorisant ; - pressage de l'empilement constitué, dans l'ordre, de la plaque (19) en matériau non tissé, de la plaque (16) en matériau insonorisant encollée, des plaques de bois (13, 15) et de la plaque (9) textile encollée, et découpe simultanée des contours des plaques en matériau non tissé (19) et textile (9) ainsi que l'ouverture (10) dans la plaque (9) de matériau textile ; et - assemblage de la grille (21) sur la contre-grille (22) par clipage (24)

4. Procédé d'assemblage d'un panneau (8) de coffre selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :

- encollage de la face supérieure de l'ensemble (12) de plaques de bois (13, 15) ; - compression de la face supérieure de l'ensemble (12) de plaques de bois (13, 15) sur la plaque (9) de textile avec marquage du soyage de la grille (21) ; - encollage de la face inférieure de l'ensemble formé par les plaques de bois (13, 15) et la plaque (9) textile ; la face inférieure correspondant à la face inférieure de l'ensemble (12) de plaques de bois (13, 15) ; - positionnement de la plaque (16) en matériau insonorisant sur la face inférieure de l'ensemble (12) de plaques de bois encollée (13, 15) ; - pressage de la plaque (19) en matériau non tissé sur l'empilement de plaques précédent, et découpe simultanée des contours des plaques en matériau non tissé (19) et textile (9) ainsi que l'ouverture (10) dans la plaque (9) de matériau textile ; et - assemblage de la grille (21) sur la contre-grille (22) par clipage (24).